

Fonds autochtone pour la surveillance environnementale communautaire

Aperçu du programme

En décembre 2017, les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont renouvelé leur engagement à fournir des données claires et scientifiquement rigoureuses sur les impacts environnementaux de l'exploitation des sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta. Cet engagement préconisait également une plus grande collaboration avec les représentants des collectivités autochtones locales afin d'encourager les Autochtones à s'investir dans les priorités et les décisions en matière de surveillance.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à 2 millions de dollars par année pour développer une capacité en matière de surveillance environnementale communautaire dans la région des sables bitumineux conçue et dirigée par les collectivités autochtones. Ce financement permettra de renforcer la capacité et favorisera le leadership communautaire pour la conception et la mise en œuvre d'une surveillance environnementale.

La surveillance environnementale englobe la collecte systématique d'échantillons et de spécimens de l'air, de l'eau et des terres afin de déterminer l'étendue des répercussions sur les écosystèmes naturels et les habitats. Les exigences liées aux projets seront établies par la communauté et en fonction de ses priorités.

Bien que cette opportunité complémente le programme de surveillance des sables bitumineux (SSB) en termes de portée géographique et de concentration sur la surveillance environnementale, le financement est distinct de celui du programme SSB. Les collectivités ne sont pas limitées à la surveillance environnementale des impacts du développement des sables bitumineux, mais peuvent tenir compte de la surveillance environnementale plus générale, ou en ce qui concerne le développement en cours ou proposé des ressources dans la région des sables bitumineux.

Financement disponible

Le montant total de financement disponible dans le cadre de ce programme ira jusqu'à 2 000 000 \$ par année. En raison des projets actuellement financés, 250 000 \$ de financement sont disponibles pour de nouveaux projets en 2020-2021. Un projet peut durer de un à trois ans et le financement pourrait alors être de l'ordre de 150 000 \$ par année. Toutefois, les projets dont les coûts sont supérieurs ou inférieurs à ce montant seront aussi pris en compte.

Admissibilité

Les collectivités autochtones qui se trouvent dans les limites du programme de Surveillance des sables bitumineux (SSB) (définies par les couches de dépôts de sables bitumineux) ou ayant un intérêt désigné dans la région de SSB (définie par une zone tampon provisoire de 160 km conformément à la Politique sur la récolte des Métis de 2010 du ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta). Il s'agit des Premières Nations, des organisations de Métis et des sections locales de l'association de la Nation métisse (ANM) de l'Alberta indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les collectivités autochtones peuvent collaborer avec des partenaires externes, dans la mesure où leurs rôles et responsabilités sont clairement décrits dans la proposition de projet. Voici des exemples de partenaires externes :

- autres collectivités autochtones;
- gouvernements fédéral, provinciaux ou régionaux;

- organisations non gouvernementales;
- établissements d'enseignement;
- experts-conseils.

Premières Nations	Organisations de Métis	Sections locales de l'ANM de l'Alberta
Athabasca Chipewyan First Nation	Buffalo Lake Métis Settlement	#100 Bonnyville
Beaver Lake Cree Nation	East Prairie Métis Settlement	#116 West Parkland
Bigstone Cree Nation	Elizabeth Métis Settlement	#125 Fort Chipewyan
Chipewyan Prairie Dene First Nation	Fishing Lake Métis Settlement	#1886 & #2085 Edmonton
Cold Lake First Nation	Gift Lake Métis Settlement	#1909 Lakeland
Dene Tha' First Nation	Kikino Métis Settlement	#1929 Valleyview
Driftpile Cree Nation	Peavine Métis Settlement	#193 Conklin
Duncan's First Nation	MNA Region 1	#1935 Fort McMurray
Fort McKay First Nation	MNA Region 2	#1949 Owl River
Fort McMurray First Nation	MNA Region 5	#1954 Big Bay / Touchwood Lake
Frog Lake First Nation	MNA Region 6	#1990 Grande Prairie
Heart Lake First Nation		#1994 Cadotte Lake
Horse Lake First Nation		#207 Fairview
Kapawe'no First Nation		#2002 Buffalo Lake
Kehewin Cree Nation		#2010 Athabasca Landing
Little Red River Cree Nation		#2012 Lloydminster
Loon River First Nation		#2020 Fort McMurray
Lubicon First Nation		#2097 Lac la Biche
Mikisew Cree First Nation		#55 Gunn
Onion Lake Cree Nation		#78 Peace River
Peerless Trout First Nation		#780 Willow Lake (Anzac)
Saddle Lake Cree Nation		#83 Fort McKay
Sawridge First Nation		#90 Wabasca
Sucker Creek First Nation		
Swan River First Nation		
Tallcree First Nation		
Whitefish (Goodfish) Lake First Nation		
Whitefish Lake (Atikameg) First Nation		
Woodland Cree First Nation		

Considérations relatives aux projets

Les projets doivent envisager les éléments clés suivants en matière de surveillance environnementale :

- initiative appuyée ou dirigée par la collectivité;
- encouragement de la protection de l'environnement, sa conservation et des répercussions positives sur l'environnement;

- intégration de connaissances pertinentes, comme, mais pas seulement, des savoirs autochtones et des connaissances scientifiques;
- possibilités de formation ou de participation des jeunes;
- plan de gestion des données visant à collecter, à gérer, à conserver et à échanger les données découlant du projet.

Voici des exemples de types de projets pouvant être considérés comme admissibles.

- Accroître la capacité à participer efficacement à la gestion de l'environnement, à évaluer les résultats et les progrès, ainsi qu'à entreprendre des activités liées au réseautage, à l'échange d'information et à la sensibilisation.
- Produire des recherches scientifiques et des activités de surveillance liées à l'état de l'écosystème, à l'évaluation et à la production de rapports, ainsi que des recherches sur le développement de nouvelles technologies liées à ces enjeux.
- Projets d'éducation, de formation, de sensibilisation ou de changement de comportement sur un enjeu environnemental précis.
- Établissement, coordination et mise à jour de stratégies et de plans d'action locaux ou régionaux.
- Restauration des secteurs préoccupants ou d'intérêt particulier.

Comment présenter une demande?

1. Obtenir la confirmation de l'appui de la collectivité au projet proposé. Les propositions soumises sans cette confirmation seront rejetées.
2. Remplir une proposition de projet qui doit contenir, au minimum, les principaux éléments suivants :
 - le titre du projet ou de l'initiative;
 - la description de la collectivité, de l'organisation ou de la personne responsable, notamment ses coordonnées, son expertise et son rôle dans le projet;
 - la description des partenaires, notamment des renseignements sur tous les partenaires du projet, leur expertise et leur rôle dans le projet;
 - le lieu et la durée du projet;
 - le résumé du projet, qui fournit un aperçu général du projet, y compris ses objectifs et sa justification, et la façon dont il s'inscrit dans le programme;
 - le plan de travail proposé, indiquant en détail la façon dont le demandeur définira, mettra en œuvre et gèrera les objectifs du projet dans les limites du budget prévu pendant toute la durée du projet;
 - les résultats attendus et la façon dont la réalisation de ces résultats sera mesurée;
 - les coûts du projet résumés, notamment l'énoncé des fonds demandés à ECCC ainsi que des autres contributions en espèces et en nature obtenues pour toute la durée du projet.
3. Envoyer la proposition de projet et la lettre de soutien de la collectivité par courriel à ec.surveillancedessablesbitumineux-oilsandsmonitoring.ec@canada.ca. **La date limite de présentation des propositions de projet est le mardi 10 mars 2020, à minuit (heure de l'Est).**

Pour de plus amples renseignements

Les demandes de renseignements peuvent être envoyées à l'adresse suivante :
ec.surveillancedessablesbitumineux-oilsandsmonitoring.ec@canada.ca.

Prochaines étapes

Tous les demandeurs recevront un accusé de réception de leur les propositions. Un comité d'évaluation examinera les propositions en fonction des objectifs et des exigences du programme. Tous les candidats

seront informés du résultat de cette évaluation. Les candidats retenus devront fournir leurs commentaires sur l'accord de contribution précisant les modalités du financement.